

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 11 juillet 2024

**Objet : Aménagement et sécurisation de la Route de Saint-Romain : demande de subvention au Département au titre des amendes de police
N° 2024-07-11/10**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 13 Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB et Mme Laurence CHATEAU.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Yves PERRIN à M. Cornelis DROST, M. Philippe GLATZ à M. Robert MATTONI, Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Aurélie SIVET et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD.

Monsieur GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué à la voirie, aux espaces verts et à la sécurité, rappelle qu'il a été décidé de sécuriser la route départementale 39, dite route de Saint-Romain en intégrant un cheminement piéton ainsi que des éléments permettant de réduire la vitesse aux abords des habitations.

Le bureau d'étude OXYRIA a été mandaté sur ce projet en juillet 2021. Cet aménagement qui s'étend sur environ 300 mètres linéaires, vise notamment la sécurisation des circulations piétonnes à travers la mise en place de différents procédés :

- **Trottoirs sécurisés :**

Création d'un trottoir d'1,50 m minimum sur toute la longueur de l'accotement Nord de la Route de Saint Romain, avec la mise en place d'une bordure T2 permettant de surélever les trottoirs de 14 cm par rapport à la voirie, augmentant ainsi la sécurité des piétons ;

- **Ecluse de rétrécissement :**

Création d'une écluse de rétrécissement au niveau de la station de lavage afin de réduire les vitesses de circulation. Cette écluse de 3,70 m de large ne permettra l'insertion que d'un véhicule à la fois, obligeant ainsi les voitures à s'arrêter et à attendre en cas de croisement ;

- **Plateau surélevé :**

Création d'un plateau surélevé au niveau du carrefour avec le Chemin de la Biscuite. Ce procédé permet de faire ralentir les véhicules à l'approche du carrefour. La voirie a également été légèrement déviée afin de casser la linéarité et le plateau sera revêtu d'une résine colorée afin de marquer visuellement cet espace et ainsi faire d'avantage ralentir les véhicules ;

- **Réduction des largeurs de voirie :**

La voirie a été réduite à son strict minimum afin d'atténuer l'effet de boulevard et ainsi réduire les vitesses de circulation. Elle sera ainsi calibrée à 6 m sur l'ensemble, hormis au niveau de plateau surélevé qui sera descendu à 5,50 m afin de réduire encore plus les vitesses.

Ce projet de réaménagement de la première partie de la Route de Saint Romain a été interrompu dans l'attente de la fin de la construction du garage automobile et de la station de lavage.

Les travaux de l'investisseur étant terminés, Monsieur GOUTAUDIER invite l'assemblée délibérante à valider l'avant-projet présenté par OXYRIA et solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet de l'aménagement et de la sécurisation de la route de Saint Romain ;
- Sollicite une subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour la sécurisation et l'aménagement de la Route de Saint-Romain sur la base d'une dépense estimée à 210 851 € HT.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 12 juillet 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240711-2024-07-11_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024
Publication : 12/07/2024

Le Maire, Laurent BELUZE